

dans le domaine de la mycologie, s'intéresse à la production de nouveaux produits chimiques, d'antibiotiques, d'alkaloïdes et d'acides aminés.

9.2.1.3 Soutien de la recherche dans les universités

Depuis sa création, le Conseil national de recherches favorise et appuie la recherche dans les universités canadiennes. Un programme de bourses d'études supérieures et postdoctorales permet de venir en aide aux étudiants, Canadiens et immigrants reçus, qui sont doués pour la recherche. On peut mentionner entre autres les bourses de recherches postdoctorales, les bourses postdoctorales de recherches industrielles, les bourses d'études supérieures, les bourses d'études scientifiques 1967, les bourses d'études supérieures en bibliothéconomie et documentation scientifiques. Les bourses sont accordées pour des études supérieures ou des recherches en sciences et en génie, ou les deux, et tous les intéressés peuvent soumettre une demande, le choix des boursiers étant fondé principalement sur le succès scolaire. En outre, le Conseil doit inaugurer en 1973 un programme de bourses coopératives de recherches industrielles.

Les bourses de recherches postdoctorales et les bourses postdoctorales de recherches industrielles sont accordées à des candidats qui viennent de recevoir un doctorat ou qui sont sur le point de l'obtenir. Grâce à ces deux programmes, des personnes qui possèdent un doctorat peuvent entreprendre, avant d'assumer un emploi permanent, des recherches postdoctorales pour une période maximale de deux ans après l'obtention de leur diplôme. Les bourses de recherches postdoctorales peuvent servir à acquitter les frais de scolarité dans les universités canadiennes, les Conseils provinciaux de recherches et les universités et autres établissements à l'étranger; les bourses postdoctorales de recherches industrielles sont utilisables dans des établissements industriels au Canada. Les bourses d'études supérieures sont accordées en vue d'acquitter les frais d'études au Canada et les bénéficiaires peuvent étudier à l'université canadienne de leur choix. Toutefois, dans les cas où les installations nécessaires pour poursuivre un programme de doctorat sont restreintes ou inexistantes au Canada, le candidat peut obtenir exceptionnellement la permission d'utiliser sa bourse dans une université étrangère.

Les bourses d'études 1967, créées pour commémorer le centenaire de la Confédération canadienne et le 50^e anniversaire du Conseil national de recherches, sont destinées à encourager les jeunes intellectuels exceptionnellement doués à poursuivre des études supérieures et des recherches en vue d'un doctorat, et à stimuler les échanges d'étudiants entre les diverses régions culturelles et géographiques du Canada. Les boursiers doivent s'inscrire à une université autre que celle où ils ont obtenu leur premier grade.

Quant aux bourses d'études supérieures en bibliothéconomie et documentation scientifiques, inaugurées en 1967, elles sont offertes dans le but d'inciter les diplômés en sciences ou en génie à devenir des bibliothécaires ou documentalistes scientifiques ou des spécialistes en information scientifique, afin de répondre à la demande de la part des universités, laboratoires de recherches, entreprises industrielles et autres organismes pour des personnes qualifiées dans ce domaine.

Les bourses coopératives de recherches industrielles, qui doivent être inaugurées en 1973, ont pour objectif de fournir l'occasion à des ingénieurs et à des scientifiques déjà dans l'industrie de se perfectionner et d'accroître leur expérience, et également d'améliorer la communication entre l'industrie et l'université en confiant à des scientifiques et des ingénieurs industriels chevronnés des postes dans les universités. La bourse n'a pas pour objet de venir en aide à un candidat qui aspire uniquement à obtenir un grade supérieur. On s'attend à ce que les travaux du boursier lui permettent de se perfectionner et d'acquérir une plus vaste expérience dans la ligne des intérêts et des objectifs de l'entreprise pour laquelle il travaille, étant donné que celle-ci partagera le coût de la bourse avec le Conseil national de recherches. Dans certains cas, on prévoit même que le bénéficiaire fera profiter l'université ou le laboratoire de ses connaissances et de son expérience en participant à des colloques ou en donnant des cours.

9.2.1.4 Aide à l'industrie

Depuis sa création le CNRC s'intéresse au plus haut point aux applications de la science dans l'industrie canadienne. Un échange constant de personnel et de renseignements s'effectue entre les laboratoires du Conseil et ceux de l'industrie, et environ 70% des travaux du Conseil comportent de la recherche appliquée en vue de l'usage industriel. Le Conseil effectue à forfait des recherches particulières et s'occupe de travaux d'essai et de normalisation de tous genres.